

RAPPORT FINAL

CONVENTION n°2021-DRAAF-1

PETR du Pays de Retz



BILAN SUR LA GOUVERNANCE ET PILOTAGE

Un COPIL ad hoc a été créé au démarrage du projet en 2018, constitué des 38 élus communaux du Pays de Retz en charge de la restauration scolaire et/ou de l'enfance-jeunesse et présidé par M. Morilleau, Président du PETR jusqu'au 1^{er} septembre 2023. Quelques partenaires clés sont également membres du COPIL depuis le départ : DRAAF, ADEME, Région, Chambre d'agriculture.

Avec l'émergence d'enjeux plus larges, s'est imposée la nécessité d'élargir la composition du copil aux élus intercommunaux pour un meilleur portage politique. Ainsi, le dernier COPIL (le 24 février 2022) a-t-il intégré un élu intercommunal membre de chacune de deux commissions thématiques du PETR (économie-tourisme et transition écologique) ainsi qu'un référent politique agricole pour chaque EPCI. La présence de ces quelques élus intercommunaux a permis de nourrir les échanges sur des questions plus agricoles (maintien de l'élevage, installation/transmission) et sur les sujets en lien avec les compétences des EPCI (gestion des déchets, développement économique).

Ce COPIL suit l'avancée du projet et donne les grandes orientations et s'est réuni pour la dernière fois le 22 février 2022.

En juin 2023, le PETR a fait le choix de réunir un comité des partenaires qui comprend, en plus des membres du COPIL, l'ensemble des partenaires du PAT (tous types d'actions confondues). L'objectif de cette réunion était de partager une vision de ce qui avait été concrètement engagé depuis le début du Projet Alimentaire Territorial sur l'ensemble des thématiques. C'est notamment l'évaluation de notre démarche par l'ADEME en octobre 2022 qui a fait émerger ce besoin.

Cette réunion n'avait pas vocation à redessiner les orientations prises en COPIL mais à ajuster les actions et à discuter de leurs avancées, de leurs difficultés, etc.

Suite à la démission de M. Morilleau le 4 septembre 2023, une nouvelle gouvernance du PAT va devoir s'écrire. Il nous faut renouveler la présidence du COPIL avec un.e élu.e membre du comité syndical du PETR et nous réfléchissons à nommer un élu référent par chantier prioritaire engagé.

Les comptes-rendus et documents de présentation du COPIL PAT et du comité des partenaires font l'objet de l'annexe 1. L'évaluation réalisée par l'ADEME est en annexe 2.

Sur le volet de l'animation du PAT, le PETR n'a pas opté pour un format prédéfini de groupes de travail mais a laissé émerger des collectifs à géométrie variable en fonction de la mobilisation des divers acteurs. Elle s'appuie aujourd'hui essentiellement sur :

- Un réseau d'acteurs de la restauration collective, composé d'une diversité de types d'acteurs (élus et agents de la restauration collective, partenaires,...), qui s'est construit au gré des temps de rencontres et des actions mises en œuvre autour de problématiques communes (atteinte des objectifs de la loi Egalim, recrutement dans la restauration collective, transparence des prestataires de restauration)
- Un réseau d'acteurs de l'accessibilité alimentaire animé par un comité technique composé de représentantes de 4 structures : la référente du PAT au niveau du PETR, la chargée de mission Contrat Local de Santé de Pornic Agglo Pays de Retz, la responsable de l'unité vie locale jeunesse citoyenneté de la Délégation du Pays de Retz du Département de Loire Atlantique, la chargée de développement de l'association Campus Fertile.
- Un troisième groupe d'acteurs devrait se constituer début 2024 sur la question du maintien de l'élevage. Une première soirée autour du sujet a été organisée le 11 mai 2023 et a permis de réunir plus de 80 acteurs concernés par cette question : la profession agricole bien sûr mais aussi les collectivités locales et les acteurs économiques (laiteries, coopérative d'Herbauges, porteurs de projet abattage, etc.).

BILAN SUR LA MOBILISATION AUTOUR DE LA DEMARCHE PAT

Depuis son démarrage, la démarche PAT a permis de mobiliser un grand nombre d'acteurs publics et privés et de créer une dynamique locale favorable à la mise en œuvre du plan d'actions. Cette mobilisation varie selon les sujets et les phases : concertation, définition de la stratégie ou mise en œuvre opérationnelle. Le PETR fait le pari d'une mobilisation nourrie par les propositions des collectivités, dans le cadre du plan d'actions validé, mais aussi par les propositions des acteurs privés qui se mobilisent sur ces questions. A titre d'exemple, le réseau d'éducation à l'environnement GRAINE, en partenariat avec Campus Fertile et le GAB 44, a proposé aux collectivités du PETR (EPCI et communes), une formation à l'alimentation durable auprès des acteurs dit « relais » qui travaillent quotidiennement en relation avec des enfants, des jeunes et des familles. Les professionnels de l'enfance – jeunesse, les animateurs, directeurs de services, directeurs de centres de loisir, etc. ont été ciblés dans le projet qui va se dérouler en 2024 / 2025.

Plus avant, les processus de mobilisation des acteurs ont été détaillés par la consultante Marielle Martinez, dans le cadre d'évaluation de notre PAT par l'ADEME. Pour ce faire, elle a interrogé un certain nombre d'acteurs.

Extrait de l'évaluation :

La mobilisation, portée en premier lieu par l'équipe du PETR, s'est appuyée sur un certain nombre d'acteurs « relais » tels que les élus des communes, les chambres consulaires (CRA, CCI, CMA) et quelques acteurs clés du territoire pour élargir le cercle des parties prenantes à la démarche de concertation :

« Il y a eu une bonne mobilisation dans les événements-tests tels que les séminaires : on a eu les élus, les structures des professionnels agricoles y compris la Fédération des maraichers, la Fédération des commerçants, les associations environnementales et celles sur l'agri-alim. Pour la société civile, c'est plutôt à travers des actions plus ciblées, via les communes avec les élus qui jouent un rôle de relais. [Un membre du PETR]. »

Au niveau des communes, la mobilisation en parallèle d'élus et d'agents est perçue comme très pertinente, même si elle n'est pas facile à gérer en pratique :

« C'est important d'entendre les mêmes choses mais la mobilisation est compliquée. On est sur des publics mixtes, c'est nécessaire, il nous faut des élus, des personnels de restauration, ils n'ont pas les mêmes disponibilités. Et puis il y a le temps des élus, et celui de la mobilisation des équipes. Ce sont deux temps à gérer, la synchronisation est en train de se faire, ça a pris du temps. [un acteur du PAT] »

Si les acteurs des filières courtes (producteurs, transformateurs artisanaux) ont été impliqués, ceux inscrits dans les filières longues (industriels, les agriculteurs, ou encore les représentants des fédérations au niveau des filières) n'ont pas été mobilisables. Parmi les acteurs de « l'aval », certains ont été mobilisés lors du diagnostic mais ne sont pas restés connectés au PAT :

« Le PAT a permis de réunir une grande diversité d'acteurs. Au début du PAT, il y a eu 2 soirées grand public [séminaires] : quelques acteurs de la distribution et de l'IAA y ont participé et ont montré de l'intérêt à l'époque. Aujourd'hui il y a un manque de mobilisation de ces acteurs-là au niveau du PAT, ils n'ont pas été assez relancés. Un PAT vit sur la durée [Un membre du PETR]. »

Concernant l'implication des citoyens, elle est d'abord passée par la phase de consultation citoyenne en ligne et a marqué le plan d'action du PAT en propulsant au 1er rang des priorités les enjeux autour de l'accessibilité sociale, qui n'étaient pas a priori identifiés par les élus comme prioritaires. Par la suite, ce sont plutôt les événements de proximité organisés par les communes qui ont permis de toucher le

grand public, ou les associations, bien présentes, qu'elles œuvrent dans le champ éducatif, environnemental ou social.

« Les deux rencontres sur l'accessibilité alimentaire en 2022 sont venues enrichir le profil des acteurs impliqués dans le PAT (CCAS, étudiants, ...) Lors de la 2nde rencontre du réseau autour de la précarité alimentaire, il y avait beaucoup de communes présentes. Plus que les assos de l'aide alimentaire. Tous les réseaux de producteurs locaux aussi. [Un acteur du PAT] »

Certaines communes et intercommunalités ont commencé à se mobiliser plus fortement avec une volonté de déployer des actions propres à leur territoire.

C'est le cas par exemple de la commune de St Brevin qui porte le sujet alimentaire au sein de la commission environnement municipale, qui a déjà beaucoup travaillé sur son projet de restauration scolaire et qui s'interroge aujourd'hui sur un projet de régie agricole pour le restaurant scolaire. C'est le cas de la commune de Pont St Martin qui poursuit ses actions en matière d'agriculture (portage temporaire de ferme, reconquête du foncier agricole, suivi des installations, etc.).

Du côté des EPCI, Pornic Agglo Pays de Retz, la Communauté de communes de Sud Estuaire et Grand Lieu Communauté ont recruté des chargés de mission agriculture (agri et randonnée sur Grand Lieu Communauté) entre 2020 et 2021 avec la volonté de construire une stratégie en matière d'agriculture, dans le cadre des orientations du PAT et en lien avec leurs problématiques spécifiques (ex : problématique d'enfrichement du littoral pour Pornic Agglo Pays de Retz aboutissant sur des actions de reconquête de protection renforcée des espaces agricoles et naturels – projet de PEAN en cours de lancement).

BILAN SUR LES ACTIONS

- Validation du plan d'actions du PAT



Le plan d'actions du Projet Alimentaire Territorial a été validé par le COPIL PAT le 22 avril 2021, présenté aux partenaires le 10 juin 2021 afin de l'affiner avant l'approbation par le comité syndical du PETR le 29 juin 2021.

Les documents de présentation et comptes-rendus de ces 3 réunions font l'objet de l'annexe 3.

ENJEU 4 – NUTRITION/SANTE : Sensibiliser l'ensemble des mangeurs-ses à l'alimentation saine et durable

Action 2 - Accompagner la restauration collective dans une démarche de progrès à travers différents volets : approvisionnement local, de qualité et de saison, qualité nutritionnelle, lutte contre le gaspillage alimentaire et, éducation alimentaire pour la restauration scolaire.



👉 **Accompagnement des communes du Pays de Retz sur leurs projets de restauration scolaire**

Afin d'accompagner au mieux les restaurants scolaires du Pays de Retz dans l'atteinte des objectifs de la loi Egalim et, plus globalement, dans une démarche de progrès, le PETR a proposé un **accompagnement collectif** (en partenariat avec Nantes Métropole en 2020 et 2021) et un **accompagnement individualisé**.

Retour sur l'accompagnement collectif :

Dans le cadre du contrat de réciprocité signé entre les élus de Nantes Métropole et du Pays de Retz le 10 avril 2019, le PETR et Nantes Métropole ont tout d'abord proposé aux communes de leur deux territoires, un programme commun d'accompagnement collectif. Ce programme comprenait des journées ou demi-journées de partage d'expérience, une à deux fois par an, sur des sujets définis selon les besoins des communes.

En raison de réorganisation des services au sein de Nantes Métropole en 2021 / 2022, seule la journée de travail sur l'approvisionnement local du 22 septembre 2021 a été organisée de concert par les deux collectivités. Les temps collectifs suivants ont été organisés par le PETR, prioritairement pour les communes du Pays de Retz tout en veillant à convier les communes de Nantes Métropole.

Les temps collectifs étaient co-organisés et animés par des partenaires du PAT, principalement Campus Fertile/Mouvement des Cuisines Nourricières et le Groupement d'Agriculteurs Biologiques de Loire-Atlantique.

Depuis 2021 - organisation de 7 temps collectifs mobilisant 30 communes sur les 38 du Pays de Retz :

- 11 Février 2020 : formation aux marchés publics (Appel à projet 2018 – 2021)
- 20 Janvier 2021 : salon professionnel restauration collective (Appel à projet 2018 – 2021)
- 22 Septembre 2021 : journée échanges sur l'approvisionnement local, partage d'expérience et visite de ferme
- 31 mars 2022 : matinée sur les modes de gestion de la restauration scolaire
- 18 octobre 2022 : matinée sur l'éducation alimentaire
- 29 mars et 3 mai 2023 : formation « *Ecrire son projet d'éducation alimentaire* »

Les synthèses des réunions organisées dans le cadre du conventionnement 2021 – 2024 avec la DRAAF font l'objet de l'annexe 4.

Un accompagnement collectif à la mise en place d'un groupement de commandes pour 4 communes en régie de Grand Lieu Communauté a été réalisé par la Chambre d'Agriculture – antenne du Pays de Retz entre 2021 et 2023. Ce travail a abouti en juillet 2023 sur la délivrance d'une liste de producteurs locaux de fromages correspondant aux besoins exprimés par les 4 communes.

Les livrables de cette démarche font l'objet de l'annexe 5.

Retour sur l'accompagnement individuel

Une subvention de 2000€ a été accordée aux communes souhaitant s'engager dans une démarche de progrès propre à leur projet de restauration scolaire (quel que soit leur point de départ) en étant accompagné par un tiers extérieur.

Depuis 2021, 10 communes ont conventionné avec le PETR pour faire appel à un prestataire extérieur (en plus des 4 communes ayant conventionné dans le cadre de l'appel à projet précédent 2018 / 2021). Les principaux prestataires sollicités : CPIE Logne-et-Grand Lieu, Campus Fertile/Mouvement des cuisines nourricières, GAB 44.

Les accompagnements portent sur des sujets variés : reprise en régie, lutte contre le gaspillage alimentaire, rédaction des marchés publics de restauration, démarche « Mon Resto Responsable »...

Les conventions signées au 31 octobre 2023 font l'objet de l'annexe 6.

➤ **Perspectives :**

- Point d'étape sur l'accompagnement individuel avec les partenaires accompagnants le 18 octobre 2023
- Point d'étape avec les communes ayant participé à la formation « *Ecrire son projet d'éducation alimentaire* » - décembre 2023 ?
- Evaluation de l'atteinte des objectifs de la loi Egalim et de la démarche proposée par le PETR dans le cadre du PAT – janvier/février 2023
- Forum de la restauration collective co-organisé avec la délégation départementale du Pays de Retz et un comité technique de partenaires le 21 février 2024

👉 **Accompagnement des agriculteurs et artisans du Pays de Retz pour aller vers la restauration collective**

Afin d'accompagner les agriculteurs et artisans du Pays de Retz vers le marché de la restauration collective, le PETR a conventionné avec la chambre d'agriculture et la chambre des métiers de l'artisanat en 2021 et 2022.

Deux conventions ont été signées :

- La première convention portait sur le référencement des agriculteurs et artisans prêts à fournir la restauration collective. 627 agriculteurs et artisans ont répondu, 114 d'entre eux manifestant leur souhait de développer ce débouché.
Le référencement de ces producteurs a alimenté l'annuaire de la restauration collective mis en place par le département de Loire-Atlantique ([lien](#)) et la plateforme d'achats de la chambre d'agriculture régionale « Appro local » ([lien](#)).
- La seconde convention portait sur l'organisation de 2 réunions de sensibilisation au marché de la restauration collective auprès des agriculteurs et artisans du Pays de Retz. Ces réunions ont eu lieu le 7 novembre 2022 à Chauvé et le 6 février 2023 à la Limouzinière et ont réuni respectivement une trentaine de participants, soit 60 participant.es environ.

Les synthèses et listes d'inscrits des réunions organisées font l'objet de l'annexe 7.

👉 **Développement du partenariat avec la légumerie La Fée au duc**

L'étude de préfiguration pour le changement d'échelle de la légumerie La Fée au duc portée par Nantes métropole et soutenue par l'ADEME des Pays de la Loire a fait l'objet d'une restitution commune à Nantes Métropole, le PETR, la CCEG et le département de Loire-Atlantique en septembre 2022.

Cette étude a montré qu'il était d'ores et déjà possible, sans investissement supplémentaire ni extension des locaux, que la légumerie livre davantage d'établissements de restauration collective, y compris sur le Pays de Retz moyennant l'organisation de tournées de livraison optimisées. Fort de ce constat, Nantes Métropole et le PETR ont recueilli les besoins des établissements et ont organisé une réunion de présentation de l'outil en mai 2023 (à la légumerie, avec visite) aux communes volontaires. 3 communes du Pays de Retz ont répondu favorablement dont 1 en régie directe et 2 en gestion concédée pour lesquelles les sociétés de restauration ont fait le déplacement.

En parallèle, la légumerie a été retenue dans le cadre du marché public de restauration scolaire de la commune de Pornic qui démarre un nouveau système de restauration, en régie directe, cet automne. Un point d'étape sur ces différentes démarches est planifié en décembre 2023.

ENJEU 3 – ECONOMIQUE : Faciliter les débouchés aux producteur-rices et l'accessibilité aux mangeur-ses

Action 2 - Développer la vente directe auprès des consommateurs (dont magasins de producteurs) et auprès des professionnels (ex : carreau de producteurs MIN).

👉 Développement du partenariat avec le MIN



Les échanges avec le MIN avaient été amorcés dans le cadre du contrat de réciprocité avec Nantes Métropole dès 2018/2019 mais la crise sanitaire de 2020 est venue interrompre la dynamique enclenchée. Les échanges ont repris en 2022 et ont donné lieu à un plan d’actions opérationnel pour faire connaître le MIN aux agriculteurs et artisans du Pays de Retz.

Dans un premier temps, des rencontres entre le MIN et les services développement économique/agriculture des EPCI ont été organisés sur 3 des 4 EPCI (excepté la CC Sud Retz Atlantique). Puis, le PETR a organisé une rencontre entre le MIN et les partenaires locaux travaillant sur les débouchés économiques pour les producteurs et artisans : chambre d’agriculture – antenne Pays de Retz, la chambre des métiers et de l’artisanat, Groupement des agriculteurs biologiques du 44, Terroirs 44, Loire Océan filière pêche.

Cette rencontre a débouché sur l’organisation d’une première visite du MIN pour les producteurs, artisans et ces partenaires. Cette visite a réuni une trentaine de participant.es mais les producteurs étaient issus de l’ensemble du département.

Un point d’étape sur le partenariat est planifié en décembre 2023.

👉 **Soutien au projet AALVIE « Abattage des Animaux sur leur Lieu de Vie » et rapprochement avec le projet d'abattage des petits ruminants APPPOC**

La question de l'abattage est devenue particulièrement prégnante pour les éleveurs du Pays de Retz et du Nord Vendée depuis la fermeture définitive de l'abattoir de Challans fin 2018... Depuis lors, ils sont obligés d'envoyer leurs animaux beaucoup plus loin, engendrant des coûts économiques et environnementaux et allant à l'encontre du bien-être animal.

Face à cette situation et devant les préoccupations montantes des consommateurs en matière de bien-être animal, des éleveurs se sont réunis au sein de l'association AALVIE pour initier un projet d'abattage à la ferme d'abord à destination des gros bovins. L'association porte son projet depuis 2019, notamment auprès des collectivités (Région, Département, PETR, EPCI...) pour obtenir un soutien financier, voire un portage/co-portage de l'outil.

En parallèle, une autre association a vu le jour pour porter un projet d'abattage des petits ruminants (ovins, porcins, caprins), projet qui diffère notamment sur la méthode puisque les éleveurs de l'association souhaitent effectuer eux même l'acte d'abattage (éleveur tâcheron). Il s'agit de l'association APPPOC.

A plusieurs reprises, les collectivités ont interpellé les 2 associations pour qu'elles construisent un outil commun. Pour le moment, cette demande n'a pas abouti.

Les échanges techniques et politiques sont réguliers avec l'association AALVIE. Les EPCI du Pays de Retz et Nantes Métropole se sont positionnés en soutien de principe auprès de l'association et la CC Sud Retz Atlantique se dit *a priori* volontaire pour accueillir l'outil sur son territoire.

Actuellement, deux dimensions phares du projet interrogent les collectivités et nécessitent des réajustements de la part des porteurs de projet :

- *La dimension sanitaire* : l'unité d'habillage prévu par AALVIE pour accueillir les animaux abattus sur la ferme ne peut pas obtenir l'agrément sanitaire en l'état actuel de la réglementation. Il faut une unité fixe qui accueille aussi des animaux vivants.
- *La dimension économique* : l'équilibre économique des abattoirs est difficile à trouver et nécessite un engagement fort de la part des éleveurs en volume à fournir. Or, l'abattage à la ferme ne fait pas consensus chez les éleveurs.

Face à ces 2 questionnements majeurs, **Nantes Métropole et le Pays de Retz interrogent actuellement le porteur de projet sur l'intérêt de travailler autour d'un outil d'abattage de proximité multi-espèces qui accueillerait, dans un second temps, les animaux abattus à la ferme.** A ce jour, AALVIE ne se positionne pas sur cette nouvelle mouture mais reste ouvert aux échanges.

Afin de faire avancer la réflexion sur le projet, Nantes Métropole et le PETR ont organisé le 19 septembre 2023 une réunion à destination de l'ensemble des têtes de réseau de la filière élevage afin d'identifier leur positionnement sur cette question d'abattage et de les interpeler sur leur volonté et leur capacité à se fédérer pour répondre à la demande des consommateurs de nos bassins de vie en viande locale et de qualité. La fédération de ces acteurs serait notamment primordiale pour répondre à la commande publique de la restauration collective.

Une seconde réunion va s'organiser début novembre avec les mêmes acteurs afin de poursuivre les échanges et la réflexion collective.

ENJEU 1 – SOCIAL : Rendre l'alimentation de qualité et de proximité accessible à toutes et limiter le gaspillage alimentaire

Action 1 - Mise en réseau des acteurs de l'accessibilité alimentaire pour s'identifier, mettre en commun, améliorer les pratiques ; notamment sur l'approvisionnement. Développement du « pouvoir d'agir » des personnes en situation de précarité alimentaire.

Depuis 2022 et face aux difficultés croissantes en matière d'accès à l'alimentation, de nombreux acteurs locaux ont rejoint une réflexion engagée autour de la précarité alimentaire sur le Pays de Retz. La diversité des représentants - collectivités locales, structures d'aide alimentaire, organismes sociaux et filières agricoles - a permis de créer une dynamique territoriale et de poser des priorités partagées.

Cette dynamique locale a été impulsée par un comité technique composé de représentantes de 4 structures : la référente du PAT au niveau du PETR, la chargée de mission Contrat Local de Santé de Pornic Agglo Pays de Retz, la responsable de l'unité vie locale jeunesse citoyenneté de la Délégation du Pays de Retz du Département de Loire Atlantique, la chargée de développement de l'association Campus Fertile.

Deux premiers temps de mise en réseau des acteurs qui luttent contre la précarité alimentaire ont été organisés en mars et octobre 2022 (120 participants au total) et ont permis d'identifier les besoins prioritaires des acteurs :

Mise en réseau des acteurs qui agissent sur les filières alimentaires tout au long de la chaîne : pour s'identifier, mettre en commun, pour améliorer nos pratiques ; notamment sur l'approvisionnement

Donner du « pouvoir d'agir » aux bénéficiaires : Accompagner les bénéficiaires à la cuisine et la nutrition (ateliers, cuisine solidaire ...) // Favoriser le lien social, la mixité, le plaisir // Sensibiliser au zéro gaspi // Sensibilisation autour de la santé à travers un accompagnement, des propositions d'ateliers

Un comité de pilotage politique ad hoc composé des 4 structures évoquées s'est réuni le 8 février 2023 pour prendre connaissance de ces besoins et valider les actions à mener en priorité. *Extrait du compte-rendu du comité de pilotage :*

Relevé de décisions

- Priorité sur l'état des lieux en matière de distribution alimentaire sur le territoire (fonctionnement, approvisionnement, problématiques, retours usagers, etc.) et les connexions possibles avec l'approvisionnement en circuits courts.
Avec l'appui d'un.e stagiaire ou groupe d'étudiant.es – portage par le département ou le PETR ou les deux.
 - Organisation du forum en juin 2023 autour de la question de la cuisine, pour poursuivre la mise en réseau des acteurs et répondre à l'un des besoins prioritaires des acteurs de l'aide alimentaire
 - Elargir le groupe de travail aux 3 autres EPCI
- ➔ Poursuite des actions pour créer une dynamique et intégrer les structures au fur et à mesure dans la gouvernance

En avril 2023, le PETR a accueilli Simon Vogel, étudiant en aménagement et urbanisme pour réaliser un diagnostic sur l’approvisionnement de l’aide alimentaire dans le Pays de Retz. Simon Vogel a réalisé ce diagnostic en trois mois et a restitué son travail le 3 octobre 2023 devant une soixantaine de participant.es, représentant une quarantaine de structures. Ce travail de diagnostic constitue un point de départ important pour engager la suite du travail.

👉 Forum professionnel « Cuisine pour tous, tous en cuisine ! »



Le forum sur la cuisine a eu lieu le 16 juin 2023 à St Père en Retz et a réuni une cinquantaine de participant.es, majoritairement des salariés et bénévoles des structures de l’aide alimentaire. Il n’a pas été conçu pour accueillir des potentiels bénéficiaires mais il est bien prévu qu’ils soient associés aux prochaines actions sur la cuisine.

👉 Perspectives

Le PETR a été lauréat de l’appel à projet « Mieux manger pour tous » en octobre 2023 pour mener des actions de lutte contre la précarité alimentaire entre 2023 et 2025. Le dossier déposé est issu d’un consortium d’acteurs. La gouvernance de l’action et sa mise en œuvre sont en construction.

Le dossier lauréat fait l’objet de l’annexe 8.

ENJEU 2 – ENVIRONNEMENTAL : Inscrire l'agriculture dans la transition climatique et dans les enjeux de santé publique

Action 3 - Préservation des exploitations d'élevage

Suite à une présentation des actions en faveur du maintien de l'agriculture et notamment de la préservation d'exploitations d'élevage par la commune de Pont Saint Martin lors du COPIL PAT du 24 février 2022, les membres du COPIL avaient fait part de leur souhait d'échanger plus avant entre collectivités et avec le monde agricole sur ce sujet.

Cette rencontre a eu lieu le 10 mai 2023 à Machecoul-Saint-Même et a permis de réunir plus de 80 professionnels pour échanger autour des situations rencontrées par les agriculteurs au moment de la transmission et/ou de l'installation. Parmi eux, des éleveurs bien sûr et les organismes agricoles qui les accompagnent (syndicats agricoles, chambre d'agriculture, associations...), mais aussi les acteurs économiques (laiterie de St Père en Retz, coopérative d'Herbauges, coopérative Biolait, etc.) et les collectivités locales (communes, EPCI, département, Région). Malgré des visions différentes sur l'agriculture et l'élevage, les participants ont dialogué autour de quatre retours d'expérience présentés en détail ce soir-là :

- **Le portage temporaire de la Ferme de la Moricière**, raconté par Yannick FETIVEAU, Maire de Pont Saint Martin et conseiller départemental de Loire-Atlantique
- **La recherche d'associé en élevage laitier**, racontée par Mathieu BOUTEILLER éleveur à Sainte-Pazanne et Ida RIVET de la Chambre d'Agriculture, antenne Pays de Retz
- **Le départ d'un cédant sans repreneur connu dans une exploitation au cœur du marais**, à Frossay, raconté par Alain et Camille PRIN (Alain étant cédant), Maxence KACZMAREK, le repreneur et Chantal DENIAUD, accompagnatrice au sein de l'association CAP 44
- **Le projet « Territoire Pilote Transmission »** - Mauges Communauté, raconté par Régis LEBRUN, conseiller délégué à l'agriculture et à l'alimentation sur Mauges Communauté

Plusieurs points essentiels ont été soulevés lors de cette soirée :

- **La temporalité d'une reprise d'exploitation** actuellement : le cédant doit anticiper plusieurs années en avance (entre 3 et 5 ans) pour avoir des chances de trouver un repreneur ; un repreneur non issu du milieu agricole a besoin de temps pour construire son projet et le consolider en se formant sur le terrain
- **La valorisation économique** des exploitations est une condition sine qua non à l'attractivité du métier d'éleveur et au maintien des exploitations. Les acteurs de la transformation et de la distribution mais aussi les consommateurs, dans leurs choix, jouent un rôle majeur à cet égard.
- **L'agriculture devient un sujet de société et les collectivités ont un rôle à jouer, aux côtés de la profession agricole** : communiquer positivement sur le métier, faire le lien avec la commande publique (par exemple pour la restauration collective), acquérir du foncier si la situation le nécessite, travailler sur la question du logement, etc.
- **Les questions soulevées par les projets d'installation/transmission impliquant de nombreux acteurs, la coopération apparaît comme un facteur clé de réussite**

En conclusion de la rencontre, le PETR du Pays de Retz a interrogé l'ensemble des acteurs sur la suite à donner. En suivant l'exemple du dispositif porté par Mauges Communauté, en lien avec la Région, il a été proposé de se réunir à nouveau dans le courant de l'automne pour poursuivre les échanges et imaginer des premières actions de coopération.

 Perspectives

Avec la démission de M. Morilleau le 1^{er} septembre 2023 et l'installation de la nouvelle gouvernance du PETR et du PAT, les prochains échanges évoqués auront sans doute plutôt lieu début 2024.

Le compte-rendu de cette rencontre (dont liste des participant.es) fait l'objet de l'annexe 9.

BILAN PRESSE ET VALORISATION

Le PETR a obtenu des retombées presse sur le PAT tout au long de la démarche. Des articles relatant les différentes actions ont également été diffusés par les partenaires (ex : article dans le magazine de la chambre d'agriculture, dans la newsletter d'ELVEA, dans les bulletins communaux et intercommunaux, etc.).

Les articles font l'objet de l'annexe 10.